



BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE PARC EOLIEN LES CHAUMES



TABLE DES MATIERES

Note Liminaire	2
Les grandes lignes du projet	3
La zone d'étude	3
Le site d'implantation.....	3
Les caractéristiques du parc éolien Les Chaumes.....	4
Historique des démarches de concertation réalisées	4
La concertation publique préalable	5
Déroulé de la concertation publique préalable	5
Objectifs	5
Modalités	6
Étapes du dispositif.....	6
Périmètre	6
Formats d'information et d'expression.....	6
Communication de la démarche	7
L'affichage public.....	7
La publication d'une annonce presse.....	7
Outils d'information du public	7
Le dossier de concertation du projet.....	7
Le site Internet du projet	7
Supports d'expression des participants	8
La voie numérique.....	8
Le cahier de recueil des avis.....	8
L'adresse postale.....	8
Bilan de la concertation publique préalable	9
La mobilisation du public.....	9
La fréquentation numérique.....	10

La consultation des pages du site Internet et des documents d'information.....	11
La nature des contributions	11
Les participants qui s'opposent au projet estiment que le territoire a déjà accueillie suffisamment de parcs éoliens et refusent son implantation en raison des nuisances ressenties avec les parcs existants.....	12
Les personnes favorables au projet éolien souhaitent son implantation parce qu'il représente une source de production d'énergie renouvelable, qu'il apporte des bénéfices pour le territoire et l'environnement	13
Des personnes sans opinion claire vis-à-vis du projet qui participent pour exprimer un avis sur l'éolien et pour interpeler le développeur	14
Conclusion	16
Recommandations	17
Annexe 1 : Lettre d'information	18
.....	18
Annexe 2 : Affiche et Annonce presse	19
Annexe 3 : Dossier de concertation	20
Annexe 4 : Site Internet	21
Annexe 5 : Contributions	22

NOTE LIMINAIRE

Dans le cadre du développement du projet éolien Les Chaumes, la société ELICIO a souhaité se faire accompagner par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, pour poursuivre le dialogue engagé avec le territoire d'implantation du projet et mettre en place un dispositif de concertation qui réponde aux attentes locales et offre un espace d'expression et d'information à toutes les personnes qui pourraient se sentir concernées par le projet.

Pour nourrir la réflexion sur les modalités d'une démarche participative, Courant Porteur a réalisé une série d'entretiens auprès des acteurs du territoire d'implantation du projet afin de faire le point sur l'insertion territoriale du parc éolien ainsi que sur les procédures d'information et de concertation susceptibles de répondre à leurs attentes.

En tenant compte des attentes locales en matière d'information et de participation exprimées pendant l'étude de contexte, mais aussi de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, Courant Porteur a réfléchi à un dispositif de concertation qui intègre les dispositions du territoire pour une démarche de concertation et respecte les consignes gouvernementales imposées par la crise sanitaire.

Ainsi, la concertation publique préalable, en tant que dispositif participatif organisé en amont de l'enquête publique et préconisé par le Code de l'environnement (L.121-15-1) est apparue comme un moyen de fournir à la fois des modalités d'information et de participation multiformes, d'élargir sans risque sanitaire le périmètre de la participation, et d'offrir une période longue de concertation.

La concertation publique préalable sur le projet de parc éolien Les Chaumes a donc été mise en place du 27 avril au 23 mai 2021.

Conscients que la connaissance du projet et de ses impacts est essentielle à une réelle information et participation du public, l'accès à des documents clairs et précis sur les enjeux et les bénéfices du parc éolien était une condition pour le bon déroulement de la démarche.

Dans un premier temps, une période d'information (du 27 avril au 9 mai) s'est ainsi ouverte avec la mise à disposition d'un dossier de concertation sur le projet et la création d'un site Internet. Ces outils permettaient aux différents publics de connaître les caractéristiques du parc et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, une période de recueil d'avis (du 9 au 23 mai) a permis aux populations locales de participer activement en formulant leurs questions, avis, contributions.

Les dispositifs mis en place et l'ensemble des expressions des participants sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les recommandations suscitées par les avis des contributeurs.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet ;
- D'une description de la concertation réalisée ;
- D'une restitution de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

La zone d'étude

Le projet éolien Les Chaumes se développe sur deux communes situées au sein de la Communauté de communes du Serein, dans le département de l'Yonne : Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly.

La réflexion sur le projet de parc éolien démarre en 2018 suite à l'identification d'une zone jugée favorable au développement de l'éolien selon le Schéma Régional Éolien (SRE) de Bourgogne, qui définit le département de l'Yonne comme un secteur pourvu d'un grand nombre de zones favorables au développement éolien terrestre, dont les communes de Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly lesquelles bénéficient d'un fort potentiel éolien qui objectivait alors 350 MW de puissance installée pour 2020.

L'analyse des contraintes, des enjeux environnementaux, les échanges avec des élus locaux et la mise à disposition du foncier viennent ensuite valider cette opportunité.



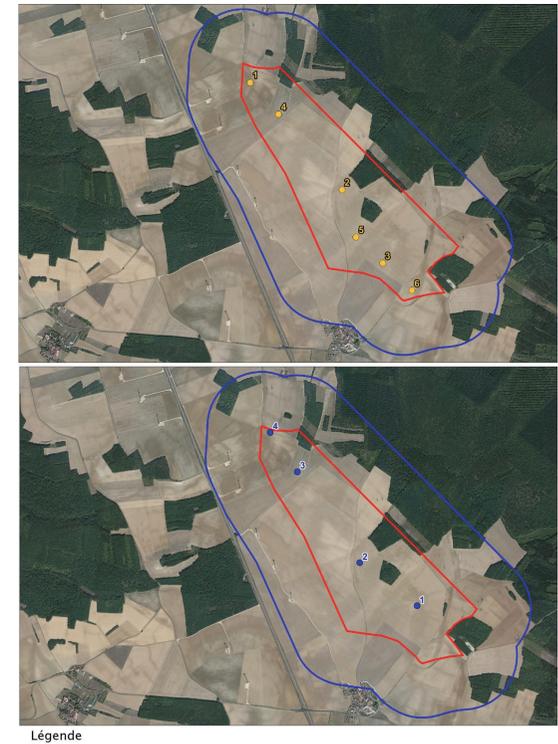
Le site d'implantation

Trois variantes ont été envisagées. La première comporte six éoliennes disposées selon un axe nord-ouest / sud-est et est composée de deux entités (quatre et deux machines). La seconde et la troisième variante sont composées de quatre éoliennes disposées dans le même axe que la première variante. La différence entre les deux dernières variantes réside dans le choix du modèle de machine.

En effet, la variante 2 se caractérise par une hauteur sommitale de 247 mètres contre 230 mètres pour la variante 3, variante finale retenue.

Cette variante permet de réduire le nombre de machines et l'emprise sur les habitats.

Elle offre pour le porteur du projet les meilleures caractéristiques vis-à-vis des enjeux et sensibilités identifiés lors de l'état initial.



Les caractéristiques du parc éolien Les Chaumes

Le projet prévoit l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur de 230m en bout de pale, réparties sur les deux communes d'implantation et situées sur des terrains agricoles.

- **Puissance unitaire d'une éolienne** : max 6 MW
- **Puissance totale du projet** : max 24 MW
- **Production annuelle estimée** : 70 GWh
- **Économie de rejet de CO₂** : le parc évitera environ 5 000 tonnes de CO₂/an.
- **Durée de vie du parc** : entre 22 et 32 ans maximum.

HISTORIQUE DES DEMARCHES DE CONCERTATION REALISEES

Des rencontres, des réunions de présentation du projet et des campagnes d'information et de consultation ont été organisés pour comprendre les préoccupations et les attentes locales en matière de développement éolien et de concertation, présenter le projet, le faire évoluer et recueillir les interrogations et suggestions qu'il pouvait susciter.

En effet, la société Elicio a engagé une démarche de dialogue avec le territoire d'implantation et les services déconcentrés de l'État dès 2018, date à laquelle une zone favorable à l'éolien sur les communes de Moulins-en-Tonnerrois et de Pasilly est identifiée.

L'avis favorable des élus de Moulins-en-Tonnerrois instaure des échanges fluides avec la municipalité qui est informée régulièrement des avancées du projet.

L'année 2019 connaît le début du développement du projet des Chaumes avec le lancement des études d'impact.

Au niveau des populations locales, des démarches d'information démarrent au premier semestre de l'année 2020 avec la distribution d'une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres des communes d'implantation (Annexe 1).

Pendant que les études de faisabilité se déroulent, Elicio poursuit ces démarches de concertation avec la réalisation d'une campagne de porte-à-porte (effectuée par le cabinet Explain) auprès des habitants des communes de Moulins-en-Tonnerrois et de Pasilly.

L'objectif de ce dispositif était de recueillir l'avis des habitants et leurs principales interrogations liées au projet. Cette démarche a permis aux personnes ayant participé de recevoir de l'information sur le projet et d'exprimer leurs interrogations et leurs attentes en matière de concertation.

Afin de mieux comprendre les attentes locales vis-à-vis du projet et de la concertation à mettre en place, des entretiens avec différents acteurs du territoire ont été réalisés par Courant Porteur entre novembre 2020 et mars 2021.

Ces échanges et rencontres ont nourri la réflexion sur la suite à donner à la concertation mise en place pour répondre aux interrogations du public et prendre en compte les observations et demandes formulées par les acteurs du territoire rencontrés.

La concertation publique préalable

Pour poursuivre les démarches de concertation prévues en tenant compte des attentes locales et de la période de crise sanitaire, une concertation publique préalable sur le projet éolien des Chaumes a été mise en place du 27 avril au 23 mai 2021.

Cette nouvelle démarche participative avait pour objectif d'informer un large public des dernières avancées du projet et de l'encourager à donner son avis, à formuler ses remarques, suggestions et propositions. Elle engageait également la société Elicio à argumenter les réponses apportées aux contributions exprimées.

Dans un premier temps, une période d'information (du 27 avril au 9 mai) s'est ouverte avec la mise en ligne du dossier de concertation du projet et sa mise à disposition du public dans la mairie de Moulins-en-Tonnerrois.

Ensuite, l'ouverture d'une période participative de recueil d'avis (du 9 au 23 mai) offrait la possibilité de participer activement en formulant des commentaires, avis et questions sur les cahiers disposés à cet effet dans la mairie de Moulins-en-Tonnerrois et grâce au formulaire en ligne.

Un affichage public et une annonce presse ont permis de faire une communication large des modalités de la concertation préalable.

DEROULE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La concertation publique préalable réalisée du 27 avril au 23 mai 2021, a été pensée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Elle a été mise en place par Courant Porteur suite aux volontés de la société Elicio, porteuse du projet, d'encourager le public à donner son avis avant qu'elle ne sollicite les autorisations administratives requises à l'implantation de son projet.

Cette concertation publique préalable faisait suite également aux démarches de dialogue mises en place avec le territoire et les différents publics. Elle répondait aux demandes d'information et de participation formulées par les acteurs sollicités et le bilan de cette consultation devait nourrir les dernières réflexions sur le projet avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Objectifs

Pour approfondir les démarches de concertation décrites précédemment, permettre un accès à toute l'information sur le projet et donner des moyens pour une réelle participation du public, le dispositif devait :

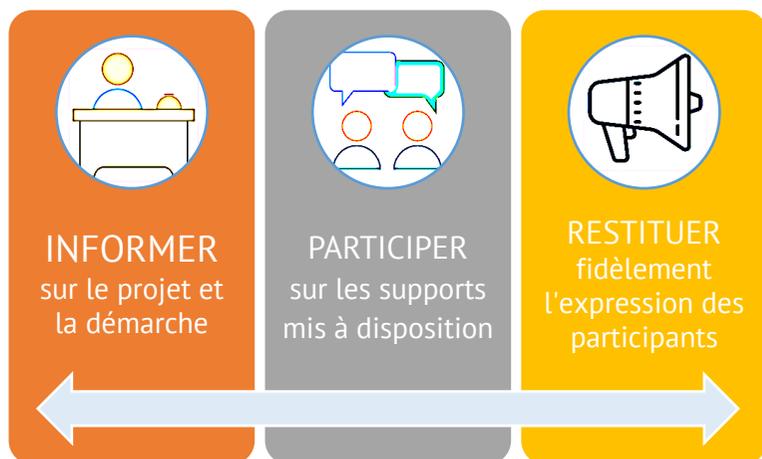
- Présenter les éléments disponibles sur les caractéristiques et les impacts du projet dans un document clair, détaillé et accessible à tous ;
- Offrir à tous les publics du territoire d'implantation du projet et particulièrement des communes d'accueil, la possibilité d'exprimer un avis, une question, une recommandation, etc.

Modalités

Étapes du dispositif

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

- 1. Information** : du 27 avril au 9 mai, les habitants ont pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (affichage en mairie, annonce presse, site Interne) ;
- 2. Participation** : du 9 au 23 mai inclus, les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet dans le registre mis à leur disposition à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois, sur le site Internet et par voie postale ;
- 3. Restitution** : le 3 juin toutes les contributions ont été recueillies et l'élaboration d'un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevée le 23 juin 2021.



Périmètre

Les communes concernées par l'implantation des éoliennes que sont Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly ont été invitées à accueillir la concertation au sein de leur mairie afin de faciliter la participation de leurs administrés par la mise à disposition d'un espace rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis.

Le site Internet permettait quant à lui un accès permanent et ouvert à tous les habitants du territoire concerné par le projet et au-delà.

Formats d'information et d'expression

Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés :

- **Le format numérique** : un site Internet donnant accès au dossier de concertation numérique et permettant de participer grâce au formulaire en ligne : <http://projet-eolien-les-chaumes.info>
- **Le format physique** : un dossier de concertation version papier présentant toutes les informations sur le projet et un cahier de recueil des avis mis tous les deux à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie de Moulins-en-Tonnerrois ;
- **Le format postal** : une boîte postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC) ouverte aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

Communication de la démarche

L'affichage public

Des affiches au format A3 (Annexe 2) informant sur les modalités précises de la participation ont été imprimées et diffusées aux mairies des communes concernées par la concertation préalable et l'accueil du public.

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, une annonce a été publiée dans la presse quotidienne *l'Yonne Républicaine* (Annexe 2). Ce communiqué visait à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registre en mairie).

Cette publication presse a eu lieu le 30 avril 2021.

Outils d'information du public

Le dossier de concertation du projet

Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du projet, mais aussi de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un dossier de concertation du projet de 64 pages, dont 25 pages détaillant les photomontages réalisés, a été élaboré et mis à la disposition du public en support papier grand format (A3), en libre accès dans la mairie de Moulins-en-Tonnerrois.

Ce dossier était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet.

Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 5 Mo (Annexe 3).

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <http://projet-eolien-les-chaumes.info> dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 27 avril 2021 (Annexe 4).

- Une page « *Accueil* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques et les bénéfices attendus, mais aussi les études et photomontages réalisés et les futures étapes.
- Une page « *Documentation* » donnait accès à tous les supports d'information réalisés et diffusés depuis le début du développement du projet.
- La page « *Participez* », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des internautes.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page « *Vos interlocuteurs* ».
- Enfin, une page « *L'énergie éolienne* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et une foire aux questions.

Supports d'expression des participants

La voie numérique

Les publics invités à participer avaient la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet. Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le 8 mai à minuit et désactivé le 23 mai à minuit, dernier jour de la concertation préalable.

Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement.

Le cahier de recueil des avis

Un cahier de recueil des avis a été mis à la disposition du public pour recueillir son avis, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation préalable.

Ce cahier était disponible dans la mairie de Moulins-en-Tonnerrois. Les participants à la démarche pouvaient ainsi y déposer leurs commentaires aux jours et horaires d'ouverture au public, pendant toute la période participative.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 PPDC) offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La mobilisation du public

Une première analyse des résultats montre que le dispositif de concertation préalable a mobilisé au-delà des zones concernées directement par l'implantation du parc.

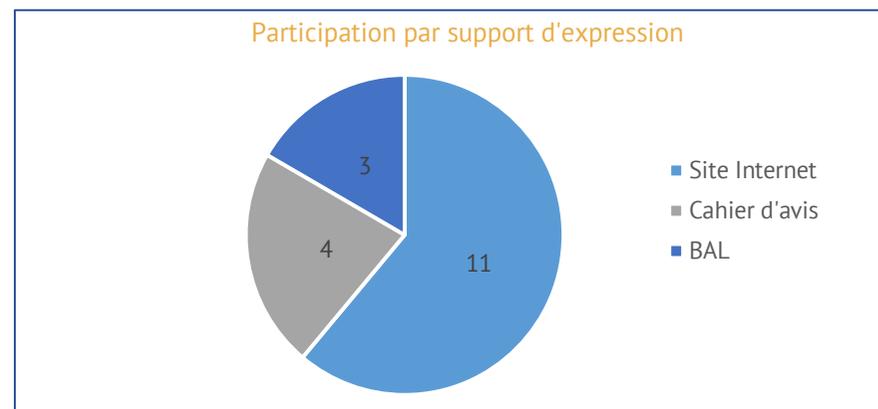
Si des contributions émanant d'habitants des communes d'implantation (Moulins-en-Tonnerrois et Pasily) ont été enregistrées, des personnes résidant dans des communes limitrophes comme Fresnes (5 km), Noyers (6 km) ou Etivey (12 km) ont également participé.

Mais la campagne d'information réalisée pour inviter les publics à participer a aussi touché des habitants de Chablis (24km), d'Appoigny (54 km), d'Auxerre (46km) et de Paris montrant ainsi une large diffusion des modalités de la concertation mise en place.

Globalement, la population s'est surtout saisie des moyens numériques mis à sa disposition pour s'informer et s'exprimer. Mais si les autres supports ont été moins plébiscités par les participants, il convient de noter que tous les moyens mis à leur disposition ont été utilisés.

Au total, 18 contributions nous sont parvenues, tous supports confondus, pendant la période de concertation préalable.

Bien que faiblement, l'usage du cahier de recueil d'avis et de la voie postale a été constaté : 4 contributions ont été déposées en mairie et 3 courriers ont été reçus en boîtes aux lettres.

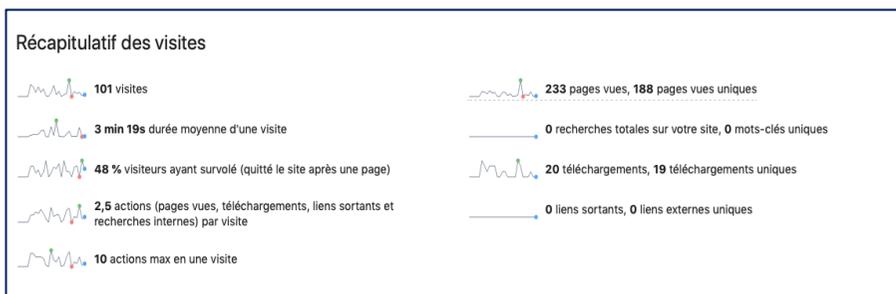


Parmi les courriers envoyés, il est à noter que *l'Association pour la défense de l'environnement et de la qualité de vie des habitants de Fresnes et des environs* a envoyé deux fois un courrier pour manifester son opposition au projet. participants différents.

Afin de préserver l'égalité de traitement entre les participants, seul un courrier de l'association sera traité dans la partie qui aborde la nature de la participation à la concertation préalable.

La fréquentation numérique

L'activité du site Internet du projet nous permet de constater que 101 visites ont été effectuées pendant la période de concertation préalable, 233 pages ont été vues (dont 188 uniques) et 20 téléchargements du dossier de concertation ont été recensés.



Il est à noter que la fréquentation du site Internet du projet varie en fonction des périodes de la concertation.

Ainsi, du 27 avril au 9 mai 2021, période d'information, 45 visites du site sont enregistrées tandis que 56 visites sont constatées du 9 au 23 mai, phase pendant laquelle le public était invité à participer.

Fréquentation du site du 27 avril au 9 mai 2021 : période d'information



Fréquentation du site du 9 au 23 mai 2021 : période de participation



Concernant le nombre de téléchargements, la différence est également significative. Les documents mis à la disposition du public (dossier de concertation et photomontages) ont été téléchargés 12 fois pendant la phase d'information et 8 téléchargements ont été enregistrés pendant la phase de participation.

Ce phénomène se confirme avec le nombre de pages visitées : 92 pages ont été vues dont 80 uniques du 27 avril au 9 mai et 141 dont 108 uniques ont été comptabilisées du 9 au 23 mai 2021.

Un élément notoire concerne la durée de la visite du site Internet du projet. Non seulement elle varie en fonction des moments clés de la concertation mais surtout elle augmente au moment où le temps est offert au public pour s'exprimer.

Ainsi, pendant la phase d'information, les visites ont connu une durée moyenne de 2 minutes et 54 secondes alors que pendant la période de participation et donc d'expression des avis et des opinions, cette durée augmente à 3 minutes 40 secondes.

Les personnes qui se sont rendues sur le site Internet du projet pendant cette phase de la concertation semblent avoir été davantage motivées par leur volonté de participer que de s'informer.

La consultation des pages du site Internet et des documents d'information

Concernant les documents d'information accessibles depuis plusieurs pages du site Internet, 20 téléchargements au total ont été enregistrés et notamment du dossier de concertation sur le projet. Ni les photomontages ni les autres supports d'information mis à disposition (affiche de la concertation, lettre d'information) ont fait l'objet de téléchargements de la part des internautes.

Toutefois, le dossier de concertation et les autres supports étant prévus pour être facilement transférables par courrier électronique, il est possible de penser que par ce biais d'autres personnes ont pris connaissance de ces éléments sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

Une autre donnée à souligner concerne la visite des pages du site Internet du projet et notamment la page « *Participez* ». Elle enregistre le nombre de visites le plus élevé pendant toute la période de concertation avec 31 visites (uniques) contre 21 vues pour la page « *Le projet en bref* ».

Sans surprise, c'est pendant la période participative que la page « *Participez* » enregistre le nombre de vues le plus important : 35 visites, dont 22 uniques du 9 au 23 mai contre 12 visites (dont 9 uniques) du 27 avril au 9 mai.

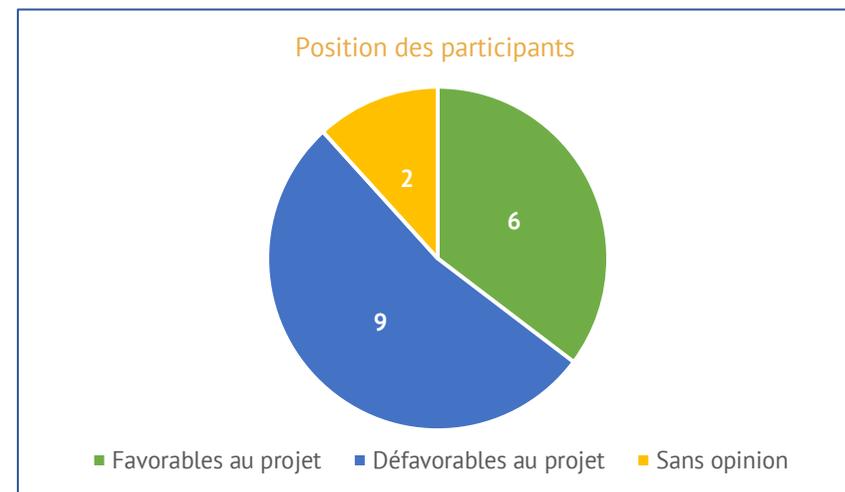
Si pendant la période d'information toutes les pages du site Internet ont été faiblement visitées, il est intéressant de noter que le nombre de visites de la page « *Le projet en bref* » reste le plus important, après la page dédiée à la participation. Cette page enregistre ainsi 11 visites

pendant la période d'information et 10 vues pendant la phase de participation.

La nature des contributions

Dans l'objectif de prendre en compte l'ensemble des expressions¹ en donnant le même poids à chaque participant, les messages multiples en provenance de la même personne et avec le même contenu ont été comptabilisés une fois. Ainsi, *l'Association pour la défense de l'environnement et de la qualité de vie des habitants de Fresnes et des environs* ayant envoyé 2 messages pour exprimer son opposition au projet, a été comptabilisée une fois seulement.

Sur les 17 contributions enregistrées, 6 expriment un avis favorable au projet éolien Les Chaumes, 9 font état d'une position défavorable, 2 contribution ne forment pas d'opinion sur le projet mais interrogent le développeur.



¹ L'ensemble des contributions se trouve en Annexe 5

Dans l'ensemble, les participants se sont illustrés par une expression cordiale et argumentée de leurs avis. En raison de la nature des commentaires et des motivations des participants, deux groupes se distinguent clairement :

- Les personnes favorables à l'implantation du projet éolien.
- Les personnes défavorables à l'implantation du projet éolien.

Les participants qui s'opposent au projet estiment que le territoire a déjà accueilli suffisamment de parcs éoliens et refusent son implantation en raison des nuisances ressenties avec les parcs existants

Parmi les personnes qui ont exprimé une opposition vis-à-vis du projet, la plupart motive cette position en affirmant que *« Trop, c'est trop ! Le paysage autour de Noyers est saturé de toute part. Les éoliennes sont trop hautes, trop nombreuses : on les voit de partout le jour et la nuit et elles causent des nuisances. Celles de Moulins en Tonnerrois en particulier dominant tout le territoire. On ajouter (des plus grandes) serait incompréhensible pour les citoyens habitant ou visitent le territoire.*

Pourquoi saccager ces beaux plateaux et ce beau territoire ? Pourquoi concentrer les éoliennes au sud de l'Yonne ? Le territoire a un quota suffisant. N'en rajouter au prix d'une dénaturation irrémédiable ».

D'autres, sans exprimer un refus catégorique du projet, proposent de mettre un terme au développement de l'éolien dans le secteur : *« Le paysage des vallées de l'Armançon et du Serein est déjà saturé d'éoliennes.*

Elles sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus hautes. Les gains économiques qui sous-tendent ces investissements massifs semble très

hasardeux et court termiste. L'exaspération monte dans la population. Restons en là pour cette partie de l'Yonne qui a déjà beaucoup donné ! ».

L'opposition au projet est également manifestée par certains élus locaux qui considèrent que cette partie du département est saturée par les parcs éoliens. Ainsi, la municipalité de Pasily exprime son refus en ces termes : *« Nous vous rappelons que la commune de Pasily représentée par son Conseil Municipal vous a adressé récemment par lettre recommandée, son opposition totale face à ce projet. Nous trouvons qu'il y a une saturation de parcs éoliens dans le sud de l'Yonne. Si ce projet aboutissait, la commune de Pasily se trouverait quasi encerclée d'éoliennes (nord, ouest, sud, est), ce qui est inadmissible. Enfin, nous trouvons regrettable que la commune n'ait pas été concertée avant de contacter les propriétaires ».*

Les oppositions se fondent également sur la crainte de voir les nuisances des parcs éoliens existants amplifiées avec l'arrivée de ce nouveau projet. Un participant affirme de son côté que : *« La pollution sonore déjà présente à Moulins à cause du parc existant va être encore pire avec ce nouveau projet. Le paysage déjà dégradé va s'enlaidir encore. Un peu d'éolien, oui, mais là on sature. Ne devenons pas la centrale d'énergie des voitures électriques destinées aux grandes villes. Pourquoi sacrifier notre beau paysage ? Pour qui ? Pour produire plus d'électricité ? NON À LA SATURATION DES ÉOLIENNES ».*

Dans la même logique, un autre contributeur nous dit : *« Existence d'un parc éolien bruyant sur la commune de Moulins en Tonnerrois et Pasily. Des oiseaux sont retrouvés morts au pieds des éoliennes de Pasily, ce qui est dommageable. Saturation visuelle. Un trop grand nombre d'éoliennes sont visibles de la commune de Moulins en Tonnerrois. (lumières rouges la nuit peu agréable..) La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans. Que va-t-il se passer ensuite. Les fonds prévus et déposés aujourd'hui sur la*

caisse des dépôts seront-ils suffisants dans 20 ou 25 ans ? (évolution du coût de la vie) Pour ces raisons, je suis pas favorable à ce projet ».

Certains participants défavorables au projet éolien énumèrent, avec la même rigueur que les conclusions des études de développement réalisées, une série d'impacts que le projet pourrait entraîner s'il venait à se construire. Ainsi, affirme l'un d'entre eux : *« J'ai pris connaissance et lu avec attention le dossier mis à disposition dans le cadre du projet que vous portez de voir densifier le nombre d'éoliennes implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein.*

Je souhaite vous exprimer mes plus grandes réserves et mon opposition la plus ferme à tout projet portant densification de la présence d'éoliennes dans l'Est du département de l'Yonne, particulièrement saturé. L'étude présentée omet un certain nombre d'éléments qui sont de nature à justifier tout recours contre la mise en œuvre de ce projet notamment s'agissant :

- de l'impact visuel de ces implantations visible depuis le site protégé et classé du château de la commune de Noyers sur Serein,*
- de l'impact visuel supplémentaire de ces mât à toutes les implantations mitant le paysage de la vallée du Serein, de la communauté de commune et de l'Est du département de l'Yonne,*
- de l'impact visuel de ce projet à l'approche du village de Noyers sur Serein, notamment depuis Nitry (vision aujourd'hui polluée par les éoliennes déjà installées à Pasilly, Moulins, Grimault, Joux la Ville, Massangis, Lichères près Aigremont, et maintenant Yrouerre),*
- de l'impact désastreux de ces implantations sur la faune endémique et migrante,*
- de l'impact néfaste de ces implantations sur l'environnement proche et visible depuis le site classé et protégé de Noyers sur Serein, et des communes limitrophes,*

Dans tous les cas, il convient de compléter votre dossier de l'impact visuel depuis tout point haut de chaque territoire des communes concernées et non pas de photo montages ne se limitant qu'à montrer des vues partiellement protégés par des éléments occultants à dessein le projet présenté.

Il convient par ailleurs, de compléter votre dossier par une présentation de la vision nocturne de l'impact de toutes les implantations, aux points les plus hauts de chaque territoire des communes concernées

Enfin, l'Association pour la défense de l'environnement et de la qualité de vie des habitants de Fresnes et des environs s'oppose également au projet en énumérant une série de raisons résumées ici mais dont l'intégralité se trouve en annexe de ce bilan.

Ainsi, le président de l'association conteste le cadre réglementaire sur lequel s'appuie le porteur du projet (SRE) pour justifier son choix de la zone d'implantation, cite des arrêtés préfectoraux pour évoquer l'impact paysager, note l'absence de mesures d'évitement concernant certaines espèces et souligne le manque d'information sur le coût et le financement du démantèlement du parc pour mettre en question la fiabilité financière du porteur du projet.

Les personnes favorables au projet éolien souhaitent son implantation parce qu'il représente une source de production d'énergie renouvelable, qu'il apporte des bénéfices pour le territoire et l'environnement

Plusieurs raisons motivent les positionnements favorables des participants qui expriment une adhésion au projet fondée sur la nécessité de produire une énergie propre et renouvelable. Ainsi, un habitant d'une commune limitrophe des communes d'implantation déclare : *« J'encourage fortement ce projet les Chaumes car je préfère*

amplement l'énergie éolienne au nucléaire. Malgré tout ce qui se dit, je me suis renseigné, elle ne tourne qu'avec le vent et respecte l'environnement en général: faune, flore.... une plus-value assurée pour notre région ».

Dans cette catégorie de participants qui témoignent d'un intérêt pour l'environnement, certains disent « *Merci pour la mise en place de projets qui prennent en compte l'environnement et le développement durable* », d'autres, plus euphoriques affirment que « *C'est avec un réel plaisir que nous accueillerons ce parc éolien s'il venait à être construit, les énergies renouvelables sont indispensables à la préservation de notre planète..* ».

Pour les personnes favorables, le projet est aussi un moyen d'obtenir des bénéfices économiques pour le territoire. Un contributeur estime ainsi que le projet éolien est « *Un projet local avec des retombées locales (fiscales), celui-ci permettra de créer de l'activité et certainement au bénéfice des entreprises locales. (entretiens des éoliennes etc...).* Un oui pour ce projet durable et responsable ».

D'autres personnes pensent que « *L'éolien est une opportunité pour les communes qui récupèrent des revenus, et donc leur permet d'améliorer la vie de leurs citoyens. De plus, cela donne une bonne image d'un territoire qui participe à la transition énergétique. Je suis donc pour ce projet des Chaumes* ».

Enfin, et sans développer davantage leurs motivations, certains déclarent tout simplement : « *Quel beau projet!* ».

Des personnes sans opinion claire vis-à-vis du projet qui participent pour exprimer un avis sur l'éolien et pour interpeler le développeur

Sans prendre une position claire vis-à-vis du projet, certains participants expriment toutefois une perception (négative ou positive) de l'éolien avant d'interroger le développeur soit sur les aspects positifs

de cette source de production, soit sur les raisons qui expliquent le mode de développement actuel.

Un habitant d'une des communes d'implantation nous fait ainsi part de sa perception négative de l'éolien et de son souhait de connaître les arguments qui plaident en faveur de cette énergie : « *Bonjour, je suis habitant de Pasilly et déjà fortement encerclé par des machines qui enlaidissent ce sublime paysage. Nous avons déjà des éoliennes au nord et sud. Ça a déjà été une erreur d'en installer et la plupart de ceux qui étaient pour à l'origine le regrettent maintenant. En quoi les éoliennes sont positives pour notre environnement? De nombreuses études tendent à prouver le contraire. Mon avis est que les éoliennes sont totalement néfastes pour l'environnement, que c'est une énergie nocive et cela pour diverses raisons :*

- *Colossal coût énergétique rien que pour produite, transporter et installer ces immenses pylônes. Que se passe-t-il aussi avec les milliers de tonnes de béton par éolienne ? Quel recyclage de ces emplacements?*

- *L'impact sur l'environnement. Avec leurs longues pales, les dégâts sont colossaux sur notre biotope – Rapaces, oiseaux et même les chauvesouris et même d'autres animaux impactés par les nuisances sonores*

- *Pour les riverains, la nuisance sonore des éoliennes et les lumières rouges clignotantes la nuit, sous nos fenêtres. Même en étant à 700 mètres, nous les avons sous le nez visuellement et de façon sonore.*

Mais je veux bien que vous communiquiez sur ce que les éoliennes apportent vraiment, concrètement et factuellement, de positif. Et à mettre en face de ce que cela apporte de négatif ».

Dans un tout autre registre, et en rappelant les volontés politiques d'amorcer la transition énergétique, ce dernier contributeur constate un décalage entre les besoins et les moyens et s'interroge sur les raisons

qui expliquent cet écart : « Bonjour, je souhaiterais comprendre pourquoi les développeurs investissent dans des si petits parcs éolien (4 éoliennes) ? C'est bien entendu rentable sinon le projet ne verrai pas le jour... Mais pourquoi, en 2021, au vue des objectifs annoncés par le Président de la République, le ministre d'Etat, et le ministère de la Transition Ecologique, les développeurs ne mettent-ils pas plus d'éoliennes, plus grandes et plus puissantes ? En plus, les retombées économiques sur les deux communes, et auprès de la Communauté de communes sont loin d'être négligeables avec un parc éolien, ce qui participe grandement à leur développement, sans parler de l'emploi (techniciens, terrassiers, entretien paysager, ...) Merci de bien vouloir m'expliquer pourquoi les zones sont si concentrées ? ».

CONCLUSION

Les démarches de concertation mises en place avaient permis à une partie de la population du territoire d'implantation de s'informer et d'exprimer son avis notamment lors de la campagne de porte-à-porte réalisée sur les communes de Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly.

Cette concertation préalable réalisée entre le 27 avril et le 23 mai 2021, a permis à la société Elicio d'informer le public des dernières avancées du projet et de recueillir l'avis de ceux qui n'avaient pas eu la possibilité de s'exprimer sur le projet lors des phases précédentes de concertation mises en place.

Le dispositif ainsi engagé a permis d'élargir les publics de la concertation et ce faisant, il a favorisé la diversité des points de vue sur le projet. Ainsi, des oppositions au projet se sont exprimées tout le long de la période participative et la mobilisation des personnes favorables au parc éolien a été constatée.

Concernant l'opposition au projet, il est à noter qu'elle est motivée principalement par le phénomène de saturation évoqué par ce groupe de participants et la crainte d'une augmentation des impacts et des nuisances ressentis avec les autres parcs éoliens présents sur le territoire.

Parmi les contributeurs qui s'opposent à l'implantation du projet, une association locale de défense de l'environnement et de la qualité de vie des habitants a fait également état, et de manière très argumentée, des différentes raisons de s'opposer au projet.

Mais il convient de souligner que des personnes favorables au projet se sont également mobilisées pendant la concertation préalable. La protection de l'environnement et les bénéfices pour la commune sont

invoqués majoritairement pour expliquer cette adhésion au projet dont l'implantation est aussi réellement souhaitée.

Bien que le dossier de concertation sur le projet n'ait pas fait l'objet de contestations particulières, une remise en question notamment des photomontages a été exprimée. D'après certains participants, ils ne permettraient pas de voir l'impact visuel réel du projet.

Enfin, si le nombre de contributions peut être considéré comme faible, il convient de souligner qu'au regard des données statistiques sur la fréquentation du site Internet et des moyens mis en place pour informer de l'ouverture d'une période de concertation, l'information sur le projet et les supports pour exprimer un avis sur ce dernier ont été diffusés.

En effet :

- Les habitants du territoire d'implantation ont été informés par voie de presse et un affichage public ;
- Les participants ont eu un accès permanent à une information sur le projet et à un formulaire électronique grâce à la mise en ligne d'un site Internet ;
- La période de participation, ouverte pendant 27 jours, a offert aux populations un temps important pour formuler des avis, commentaires, questions et propositions sur le projet.

Dans ce cadre, l'objectif de la concertation préalable de faire en sorte que le public dispose de tous les moyens de s'informer et de s'exprimer a été respecté.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale, encadre la prise en compte de l'opinion des publics de manière réglementaire.

Si le processus de concertation mis en place par la société Elicio est volontaire et en amont de l'enquête publique, il est permis toutefois de formuler des recommandations afin que l'expression du public soit prise en compte et que les décisions qui fondent le projet soient expliquées et argumentées.

Ainsi, Courant Porteur recommande, dans un premier temps, d'apporter des réponses aux questions précises formulées par les participants :

- En quoi les éoliennes sont positives pour notre environnement?
- Que se passe-t-il aussi avec les milliers de tonnes de béton par éolienne ?
- Quel recyclage de ces emplacements ?
- Qu'est-ce que les éoliennes apportent vraiment, concrètement et factuellement, de positif ?
- Pourquoi les développeurs investissent dans des si petits parcs éoliens (4 éoliennes) ?
- Pourquoi les zones sont si concentrées ?
- Que va-t-il se passer ensuite. Les fonds prévus et déposés aujourd'hui sur la caisse des dépôts seront-ils suffisants dans 20 ou 25 ans ?

Par ailleurs, et de manière plus générale, Courant Porter préconise :

- D'expliquer ou rappeler les mesures qui seront prises pour la protection de l'avifaune et notamment des espèces citées par certains participants (Milan royal, Grue cendrée, Cigogne Noire).
- De porter à la connaissance des services instructeurs, des élus et de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, le bilan de la concertation et les réponses apportées par Elicio aux questions formulées.
- De veiller à la poursuite du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris après l'obtention des autorisations si celles-ci sont délivrées, en permettant aux populations d'entrer en contact facilement avec l'équipe en charge du projet et en organisant des rencontres ouvertes au public.
- De rester à l'écoute des personnes qui s'opposent à l'implantation du projet et d'envisager des mesures qui tiennent compte des craintes exprimées (impact visuel et sonore).
- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet en maintenant actif le site Internet du projet.

Enfin, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif à destination des populations locales ne soit pas nécessaire avant la phase d'instruction du projet voire de son entrée en enquête publique.

Toutefois, cette préconisation est sous réserve que l'enquête publique intervienne dans une période proche de la dernière démarche de concertation réalisée et que le projet présenté ne subisse de modifications importantes entre temps.

Annexe 1 : Lettre d'information



JUIN 2020

Bulletin d'information

Projet éolien des Chaumes

Communes de Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly



Bourgogne Franche-Comté

742 MW
raccordés



9^{ème}
région en puissance
installée



France

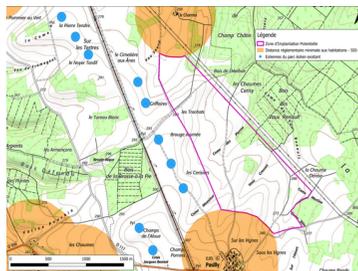
34 GW
Objectifs PPE
pour 2028



18 200
Emplois



La zone d'étude du projet éolien des Chaumes



Les études de terrain

Le projet que nous développons est une extension du parc éolien actuel de Moulins et Pasilly constitué de 10 turbines. Nous envisageons l'implantation d'un maximum 4 nouveaux aérogénérateurs pour une puissance équivalente au parc existant. Les avancées technologiques de la filière permettent aujourd'hui l'installation de machines plus grandes, plus puissantes et qui produisent bien plus d'électricité.

En mai 2019 nous avons lancé les études écologique, paysagère et acoustique afin d'estimer la faisabilité du projet et d'évaluer ses impacts. Les communes sont tenues informées de l'état d'avancement du projet.

En février 2020, un mât de mesure a été installé sur la zone pour deux raisons. La première, apporter une connaissance précise des régimes et vitesses de vents. La seconde, permettre une étude détaillée de l'activité chiroptérologique (chauves-souris). Ces analyses permettront de dimensionner le projet au regard des enjeux déterminés.

Prochainement, des rencontres seront organisées sur le territoire qui permettront de recueillir les observations des riverains.



ELICIO FRANCE SAS | Capital social : 8 680 000 € | 30 Boulevard Richard Lenoir 75 011 Paris
Tel: +33185560690 | information@elicio-france.fr | www.elicio-france.fr

Planning



- Janvier 2019** : Obtention de l'accord des exploitants agricoles et propriétaires
- Mai 2019** : Lancement des études écologique, paysagère, acoustique
- Février 2020** : Installation du mât de mesure
- Mars 2020** : Campagne de mesures acoustiques aux abords de la zone d'étude
- Décembre 2020** : Fin des études & permanences d'information du public
- Avril-Mai 2021** : Dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration

Actualités Elicio

Elicio a récemment achevé la construction d'un parc de 9 éoliennes sur les communes de Sains-Richaumont, Chevennes et Lemé dans le département de l'Aisne (02). Ce parc représente 16 MW d'énergie éolienne qui viendront prochainement alimenter le réseau électrique en énergie verte.



Elicio France un producteur d'électricité, filiale de Nethys

ELICIO France est la branche française de l'entreprise d'énergie belge ELICIO NV. ELICIO est une filiale du groupe NETHYS, acteur majeur dans le domaine de l'énergie et des télécommunications.

Le groupe ELICIO est un producteur d'électricité verte principalement issue de l'éolien. La société possède un véritable savoir-faire dans le développement, la construction, la réalisation et la mise en service de parcs éoliens (onshore et offshore). NETHYS est un groupe industriel wallon de premier plan et un opérateur historique dans les réseaux de gaz et d'électricité. Constitué en 1923 et basé à Liège, les actionnaires principaux sont la Province de Liège et 76 communes de la province de Liège.

CONTACT :



Matthieu LEGEAY
Part : 07 52 67 74 83
Mail : matthieu.legeay@elicio-france.fr

Site web du projet :
<https://www.projeteolien-leschaumes.fr>

Les chiffres Elicio

15

C'est le nombre de parcs éoliens en exploitation en France en 2020.

77

C'est le nombre d'éoliennes opérationnelles en France en 2020.

142,7 MW

C'est la puissance totale installée détenue par Elicio en France.

Annexe 2 : Affiche et Annonce presse



**PROJET ÉOLIEN
LES CHAUMES**
CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE
DU 27 AVRIL AU 23 MAI 2021

**VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN LES CHAUMES**

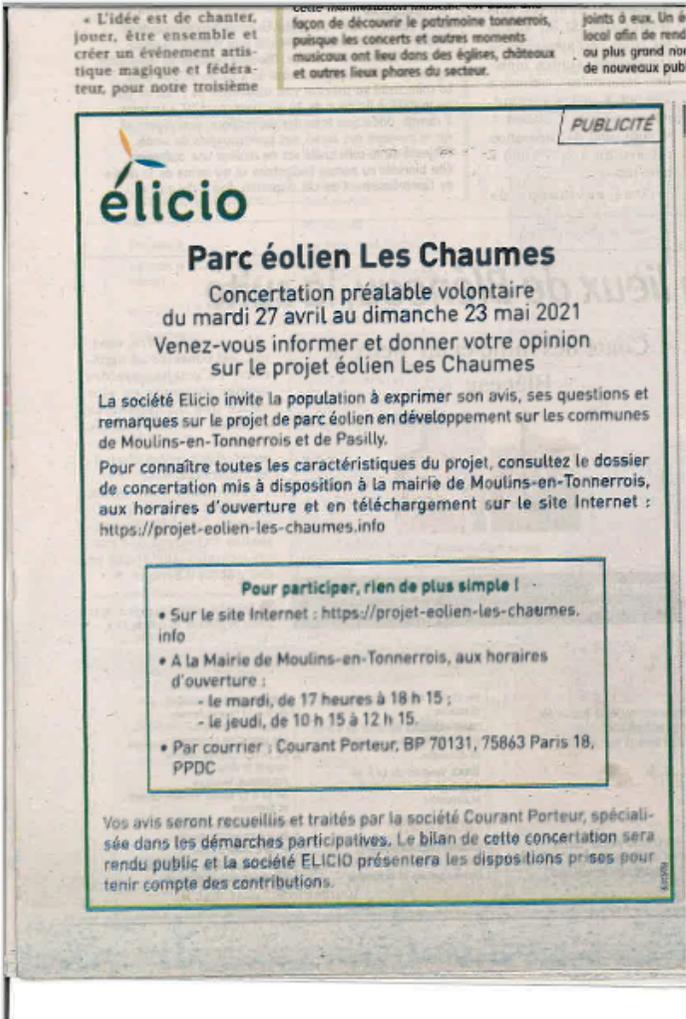
Organisée à l'initiative de la société **ELICIO**, cette concertation préalable est l'occasion d'exprimer son avis et de faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur les communes de Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly.

Tout le long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible pour consultation à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois et également téléchargeable sur le site Internet du projet : <http://projet-eolien-les-chaumes.info>

**VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS
POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES À PARTIR DU 9 MAI 2021 :**

- Sur le registre mis à disposition à la **Mairie de Moulins-en-Tonnerrois** aux horaires d'ouverture :
 - Mardi : 17h00 à 18h15
 - Jeudi : 10h15 à 12h15
- Sur le **site Internet** du projet : <http://projet-eolien-les-chaumes.info>
- **Par courrier** à l'adresse suivante :
Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC

Vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société **ELICIO** présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.



« L'idée est de chanter, jouer, être ensemble et créer un événement artistique magique et fédérateur, pour notre troisième

Cette manifestation musicale a pour but de découvrir le patrimoine tonnerrois, puisque les concerts et autres moments musicaux ont lieu dans des églises, châteaux et autres lieux phares du secteur.

joint à eux. Un à local afin de rendre plus grand nombre de nouveaux publi

elicio

Parc éolien Les Chaumes
Concertation préalable volontaire
du mardi 27 avril au dimanche 23 mai 2021
Venez-vous informer et donner votre opinion
sur le projet éolien Les Chaumes

La société Elicio invite la population à exprimer son avis, ses questions et remarques sur le projet de parc éolien en développement sur les communes de Moulins-en-Tonnerrois et de Pasilly.
Pour connaître toutes les caractéristiques du projet, consultez le dossier de concertation mis à disposition à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois, aux horaires d'ouverture et en téléchargement sur le site Internet : <https://projet-eolien-les-chaumes.info>

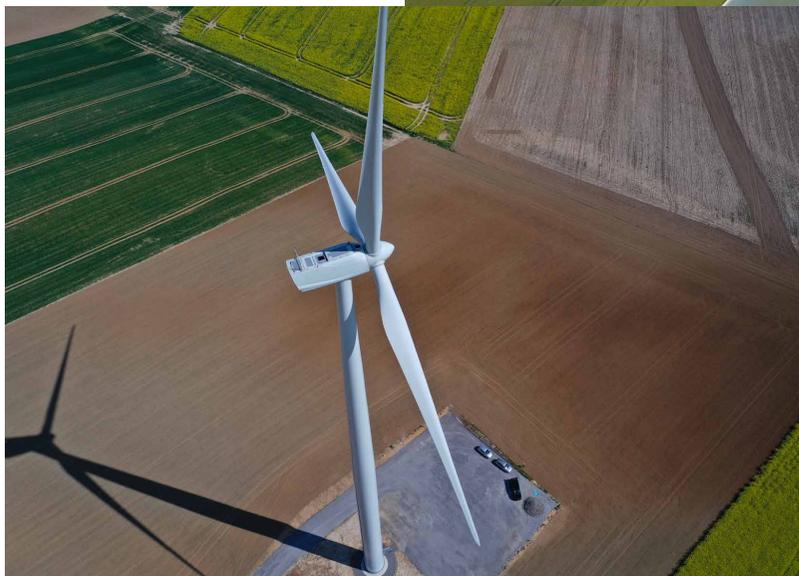
Pour participer, rien de plus simple !

- Sur le site Internet : <https://projet-eolien-les-chaumes.info>
- A la Mairie de Moulins-en-Tonnerrois, aux horaires d'ouverture :
 - le mardi, de 17 heures à 18 h 15 ;
 - le jeudi, de 10 h 15 à 12 h 15.
- Par courrier : Courant Porteur, BP 70131, 75863 Paris 18, PPDC

Vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches participatives. Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société **ELICIO** présentera les dispositions prises pour tenir compte des contributions.

PUBLICITÉ

Annexe 3 : Dossier de concertation



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
Historique du projet et des démarches d'information et de concertation mises en place	4
CONTEXTE GÉNÉRAL	6
La transition énergétique	6
Elicio	7
La réalisation d'un parc éolien	8
LE PROJET ÉOLIEN LES CHAUMES	10
LE PROJET	10
Pourquoi un projet éolien sur les communes de Moulins-en-Tonnerrois et Pasilly	10
La Zone d'Implantation Potentielle	10
Le développement du parc éolien	14
Les principaux enjeux / incidences du projet	16
Les caractéristiques du parc éolien et des éoliennes	24
LES MESURES EVITER/RÉDUIRE/COMPENSER ET D'ACCOMPAGNEMENT	26
Que sont les mesures ERC ?	26
Les mesures paysagères	26
Les mesures acoustiques	27
Les mesures écologiques	27
LES PROCHAINES ÉTAPES	39
PHOTOMONTAGES ET ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS	40
Aires d'étude immédiates	42
Aires d'étude rapprochées	48
Aires d'étude éloignées	54
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	60

Annexe 5 : Contributions

COMMUNE	DATE	COMMENTAIRE
Paris	01/05	Madame, Monsieur, Pour vous exprimer ma totale opposition à ce projet monstrueux. Notre région est déjà sur saturée ce qui nous a permis de prendre la mesure de l'incroyable bêtise de ce mode de production totalement inadaptable par sa variabilité et son irrémédiable et définitive pollution environnementale. J'espère que va se lever enfin un mouvement de raison et non de passion qui permettra de mettre un terme à ce désastre. Acceptez je vous prie cet avis distingué.
Moulins	?	La pollution sonore déjà présente à Moulins à cause du parc existant va être encore pire avec ce nouveau projet. Le paysage déjà dégradé va s'enlaidir encore. Un peu d'éolien, oui, mais là on sature. Ne devenons pas la centrale d'énergie des voitures électriques destinées aux grandes villes. Pourquoi sacrifier notre beau paysage ? Pour qui ? Pour produire plus d'électricité ? NON À LA SATURATION DES ÉOLIENNES
Appoigny	06/05	Quel beau projet !
Étivey	09/05	Le bilan des cinq éoliennes déjà construites à Moulins en Tonnerrois devrait conduire à renoncer à ses éoliennes nouvelles. Ne renouvelons pas les années passées.
Noyers sur Serein	09/05	Le paysage des vallées de l'Armançon et du Serein est déjà saturé d'éoliennes. Elles sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus hautes. Les gains économiques qui sous-tendent ces investissements massifs semble très hasardeux et court termiste. L'exaspération monte dans la population. Restons en là pour cette partie de l'Yonne qui a déjà beaucoup donné !
Noyers	11/05	Trop, c'est trop ! Le paysage autour de Noyers est saturé de toute part. Les éoliennes sont trop hautes, trop nombreuses : on les voit de partout le jour et la nuit et elles causent des nuisances. Celles de Moulins en Tonnerrois en particulier dominant tout le territoire. On ajouter (des plus grandes) serait incompréhensible pour les citoyens habitant ou visitent le territoire. Pourquoi saccager ces beaux plateaux et ce beau territoire ? Pourquoi concentrer les éoliennes au sud de l'Yonne ? Le territoire a un quota suffisant. N'en rajouter au prix d'une dénaturation irrémédiable.
Pasilly	11/05	Bonjour, Je suis habitant de Pasilly et déjà fortement encerclé par des machines qui enlaidissent ce sublime paysage. Nous avons déjà des éoliennes au nord et sud. Ça a déjà été une erreur d'en installer et la plupart de ceux qui étaient pour à l'origine le regrettent maintenant. En quoi les éoliennes sont positives pour notre environnement? De nombreuses études tendent à prouver le contraire.

		<p>Mon avis est que les éoliennes sont totalement néfastes pour l'environnement, que c'est une énergie nocive et cela pour diverses raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colossal coût énergétique rien que pour produite, transporter et installer ces immenses pylônes. Que se passe-t-il aussi avec les milliers de tonnes de béton par éolienne ? Quel recyclage de ces emplacements? - L'impact sur l'environnement. Avec leurs longues pales, les dégâts sont colossaux sur notre biotope – Rapaces, oiseaux et même les chauvesouris et même d'autres animaux impactés par les nuisances sonores - Pour les riverains, la nuisance sonore des éoliennes et les lumières rouges clignotantes la nuit, sous nos fenêtres. Même en étant à 700 mètres, nous les avons sous le nez visuellement et de façon sonore. <p>Mais je veux bien que vous communiquiez sur ce que les éoliennes apportent vraiment, concrètement et factuellement, de positif. Et à mettre en face de ce que cela apporte de négatif.</p> <p>Bien à vous,</p>
Censy	17/05	J'encourage fortement ce projet les Chaumes car je préfère amplement l'énergie éolienne au nucléaire. Malgré tout ce qui se dit, je me suis renseigné, elle ne tourne qu'avec le vent et respecte l'environnement en général: faune, flore.... une plus-value assurée pour notre région.
Noyers	17/05	L'éolien est une opportunité pour les communes qui récupère des revenus, et donc leur permet d'améliorer la vie de leurs citoyens. De plus, cela donne une bonne image d'un territoire qui participe à la transition énergétique. Je suis donc pour ce projet des Chaumes. Bien à vous.
Auxerre	17/05	Merci pour la mise en place de projets qui prennent en compte l'environnement et le développement durable
Noyers	17/05	C'est avec un réel plaisir que nous accueillerons ce parc éolien s'il venait à être construit, les énergies renouvelables sont indispensables à la préservation de notre planète.
Chablis	17/05	Un projet local avec des retombées locales (fiscales), celui-ci permettra de créer de l'activité et certainement au bénéfice des entreprises locales. (entretiens des éoliennes etc...) un oui pour ce projet durable et responsable.
Pasilly	19/05	Nous vous rappelons que la commune de Pasilly représentée par son Conseil Municipal vous a adressé récemment par lettre recommandée, son opposition totale face à ce projet. Nous trouvons qu'il y a une saturation de parcs éoliens dans le sud de l'Yonne. Si ce projet aboutissait, la commune de Pasilly se trouverait quasi encerclée d'éoliennes (nord, ouest, sud, est), ce qui est inadmissible. Enfin, nous trouvons regrettable que la commune n'ait pas été concertée avant de contacter les propriétaires.
Moulins en Tonnerrois	19/05	Existence d'un parc éolien bruyant sur la commune de Moulins en Tonnerrois et Pasilly. Des oiseaux sont retrouvés morts au pieds des éoliennes de Pasilly, ce qui est dommageable. Saturation visuelle. Un trop grand nombre d'éoliennes sont visibles de la commune de Moulins en Tonnerrois. (lumières rouges la nuit peu agréable..) La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans. Que va t-il se passer ensuite. Les fonds prévus et déposés aujourd'hui sur la caisse des dépôts seront-ils suffisants dans 20 ou 25 ans ? (évolution du coût de la vie) Pour ces raisons, je suis pas favorable à ce projet.
Frenes	19/05	Lettre à Courant porteur Projet éolien les chaume à Moulins En Tonnerrois

		<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous vous écrivons en qualité de membres de l'« Association pour la défense de l'environnement et de la qualité de vie des habitants de Fresnes et de ses environs », et également en tant que propriétaires dans la commune de Fresnes, village situé dans l'aire rapprochée du projet éolien les Chaumes porté par le promoteur Elicio sur le site de Moulins en Tonnerrois.</p> <p>Nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes :</p> <p>Le cadre réglementaire de référence sur lequel s'appuie le promoteur pour justifier son choix d'implantation n'a aucune valeur réglementaire et s'avère non pertinent pour justifier le zonage de l'implantation des éoliennes dans l'Yonne, en raison de son absence d'analyse des enjeux liés aux paysages et à l'environnement préalablement à son adoption. On est fait, le Conseil d'État dans sa décision du 22 décembre 2018 a confirmé que le schéma régional éolien était caduc.</p> <p>Les récents arrêtés préfectoraux portant rejet du projet éolien de Poilly Sainte vertu du 23 octobre 2020 et du 5 novembre 2019 portant rejet du parc éolien sur les communes de Deux-rivières et d'Irancy reconnaissent que la « densification du motif éolien dans le secteur de Noyers » porte atteinte au site patrimonial remarquable de Noyers. Ceci contredit formellement l'analyse du promoteur selon laquelle, malgré une co visibilité d'éoliennes de 247 m de hauteur depuis l'entrée ouest de Noyers, la sensibilité paysagère serait « négligeable ».</p> <p>Par ailleurs, la question de la saturation visuelle reconnue par les services de l'État (arrêter précité) et par les juridictions (Décision du TA de Dijon concernant le projet éolien de Vireaux-Sambourg situé dans l'aire rapprochée) n'est pas prise en compte par le promoteur. Il est donc contradictoire de considérer que l'impact de la densification sera « modéré » dans l'aire immédiate et « faible » pour ce qui est de l'aire rapprochée dans l'étude.</p> <p>Par ailleurs, aucune mention n'est faite du coût et du financement du démantèlement. Considérer comme seule option possible celle du repowering sans apporter les éléments chiffrés fait planer de gros doutes sur la fiabilité financière du dossier.</p> <p>Concernant les questions de respect de la biodiversité, le projet se situe sur le passage migratoire de deux espèces, le Milan royal, espèce protégée on voie de disparition, et celui des Grues cendrées, espèce également protégée tout comme celle de la Cigogne noire, présente sur ce territoire espèce pourtant aussi en danger. Bien que l'étude mentionne ces enjeux (sauf celui de la Cigogne noir), aucune mesure d'évitement n'est proposée, au mépris des décisions des autorités publiques en ce qui concerne les parcs de Moulins en Tonnerrois, Champ Gourleau, Val de Nanté.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous nous opposant fermement à cette implantation d'éoliennes.</p>
Tonnerre	21/05	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaiterai comprendre pourquoi les développeurs investissent dans des si petits parcs éolien (4 éoliennes) ?</p> <p>C'est bien entendu rentable sinon le projet ne verrai pas le jour...</p> <p>Mais pourquoi, en 2021, au vue des objectifs annoncés par le Président de la République, le ministre d'Etat, et le ministère de la Transition Ecologique, les développeurs ne mettent-ils pas plus d'éoliennes, plus grandes et plus puissante ?</p> <p>En plus, les retombées économiques sur les deux communes, et auprès de la Communauté de commune sont loin d'être négligeables avec un parc éolien, ce qui participe grandement au à leur développement, sans parler de l'emploi (techniciens, terrassiers, entretien paysager, ...)</p> <p>Merci de bien vouloir m'expliquer pourquoi les zones sont si concentrées?</p> <p>Bien cordialement</p>
Noyers	23/05	<p>Monsieur, Madame,</p> <p>J'ai pris connaissance et lu avec attention le dossier mis à disposition dans le cadre du projet que vous portez de voir densifier le nombre d'éoliennes implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein.</p>

Je souhaite vous exprimer mes plus grandes réserves et mon opposition la plus ferme à tout projet portant densification de la présence d'éoliennes dans l'Est du département de l'Yonne, particulièrement saturé. L'étude présentée omet un certain nombre d'éléments qui sont de nature à justifier tout recours contre la mise en œuvre de ce projet notamment s'agissant

- de l'impact visuel de ces implantations visible depuis le site protégé et classé du château de la commune de Noyers sur Serein,
- de l'impact visuel supplémentaire de ces mât à toutes les implantations mitant le paysage de la vallée du Serein, de la communauté de commune et de l'Est du département de l'Yonne,
- de l'impact visuel de ce projet à l'approche du village de Noyers sur Serein, notamment depuis Nitry (vision aujourd'hui polluée par les éoliennes déjà installées à Pasilly, Moulins, Grimault, Joux la Ville, Massangis, Lichères près Aigremont, et maintenant Yrouerre),
- de l'impact désastreux de ces implantations sur la faune endémique et migrante,
- de l'impact néfaste de ces implantations sur l'environnement proche et visible depuis le site classé et protégé de Noyers sur Serein, et des communes limitrophes,

Dans tous les cas, il convient de compléter votre dossier de l'impact visuel depuis tout point haut de chaque territoire des communes concernées et non pas de photo montages ne se limitant qu'à montrer des vues partiellement protégés par des éléments occultant à dessein le projet présenté.

Il convient par ailleurs, de compléter votre dossier par une présentation de la vision nocturne de l'impact de toutes les implantations, aux points les plus hauts de chaque territoire des communes concernées.

Dans cette attente,

Cordialement